

Dossier de la carrière Saint-Michel

Mandat des représentants de VSMS adopté lors de L'assemblée de quartier du 25 avril 2006

Attendu qu'à la demande de VSMS, la ville de Montréal, a accepté de retarder les étapes de la transaction qu'elle avait amorcée avec la compagnie First pro;

Attendu que dans ce cadre la ville de Montréal, en collaboration avec VSMS, l'arrondissement et le promoteur, a mis en place un processus de concertation afin de développer des critères de développement pour la carrière Saint-Michel en lien avec le développement de l'ensemble du quartier;

Attendu que VSMS a élaboré et présenté à la ville de Montréal des critères de développement en lien avec les orientations du Chantier de revitalisation urbaine et sociale;

Il est proposé :

- Que les représentants de VSMS participent à la démarche de concertation proposée par la ville de Montréal pour le développement de tout projet de la carrière Saint-Michel;
- Que les représentants de VSMS prennent connaissance et analysent le projet que First pro a proposé à la ville de Montréal pour développer le site de la carrière Saint-Michel, afin de s'assurer que celui-ci correspond aux critères de développement de la carrière Saint-Michel élaborés par la concertation;
- Que les représentants de VSMS s'assurent de la tenue, dans un délai raisonnable, d'une consultation publique sur tout projet de développement de la carrière Saint-Michel et ce, avant l'adoption de tout accord de développement;
- Que les représentants de VSMS fassent rapport de l'évolution du processus de concertation aux assemblées de quartier et à l'assemblée générale de VSMS;
- Que VSMS envisage d'autres mesures d'action si le projet ne répond pas aux critères de développement.